



Conseil économique et social

Distr. générale
21 septembre 2018
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la soixante et unième session

Vienne, 5-7 décembre 2018

Point 4 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-septième session

Vienne, 6 et 7 décembre 2018

Point 4 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

La présente note a été établie en application de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au premier semestre 2021 le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et 18/3, 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe a menés entre le 11 juin et le 14 septembre 2018. Des informations sur les travaux effectués pendant la période précédente sont présentées dans le document E/CN.7/2018/3-E/CN.15/2018/3.



I. Délibérations

1. Entre le 11 juin et le 14 septembre 2018, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu deux réunions informelles. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/236, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. À la réunion qu'il a tenue le 11 juin 2018, le groupe de travail a approuvé le calendrier de ses réunions et son programme de travail provisoire pour le reste de l'année 2018. À cette même réunion, le Secrétariat a informé les délégations de la situation financière de l'ONUDC, y compris de l'évolution des fonds à des fins spéciales, des fonds d'appui aux programmes et des fonds à des fins générales tout au long de la période 2012-2018. Il a également fourni des informations sur l'exécution du budget de 2017 (tel que présenté dans les projets d'états financiers), les recettes de l'ONUDC en 2017, le déficit des fonds à des fins générales, les perspectives financières pour 2018, les taux d'exécution et les résultats des activités financées par des fonds à des fins spéciales en 2017 et 2018. Le calcul et l'utilisation des fonds à des fins spéciales ont également été expliqués en détail. Des informations complémentaires ont été fournies sur l'audit de 2017 et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, sur les modifications devant être apportées au budget dans le cadre de la réforme de la gestion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et sur la mise en service d'Moja-Extension 2. Des délégations ont demandé à être informées du projet de budget consacré aux programmes de l'ONUDC dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies avant qu'il ne soit soumis au Siège de l'ONU en janvier 2019. Le Secrétariat a également fait part des contributions du Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUDC au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation et en vue de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, à l'élaboration de produits exploitant les résultats des évaluations et à la conduite d'évaluations des projets mondiaux et régionaux de l'Office. Des informations ont également été communiquées sur l'amélioration des indicateurs de performance pour l'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sur la mise au point d'une application d'évaluation en ligne et sur la participation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

3. À la réunion que le groupe de travail a tenue le 14 septembre 2018, le Secrétariat a, à l'intention des délégations, fait le point sur la réforme de la gestion de l'ONU, fondée sur les résolutions 72/266 B et 72/303 de l'Assemblée générale, qui vise à changer le modèle de gestion de l'Organisation par la décentralisation, la délégation et la simplification. À cette réunion, des informations ont également été communiquées sur l'incidence de la réforme du budget sur les budgets ordinaire et consolidé de l'ONUDC, sur l'élaboration par l'Office du cadre de résultats pour le budget-programme 2020 et sur les délais de soumission des documents concernant le budget au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour leur examen et leur approbation. Le Secrétariat a également fourni des informations complémentaires sur le dispositif de prestation de services centralisée, qui a pour objectif de fournir à toutes les entités du Secrétariat de l'ONU des services communs, indépendamment du lieu d'affectation, ainsi que sur la mise en service d'Umoja-Extension 2. L'ONUDC se préparait également à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Sur le plan financier, l'ONUDC participerait au financement du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies au moyen d'une contribution de coordination de 1 % prélevée sur les contributions strictement affectées aux

ressources autres que les ressources de base, et dans le cadre des accords de participation aux frais entre les entités du système des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, il est proposé que les frais correspondants aux entités du Secrétariat soient financés par le budget ordinaire.

4. Les délégations ont aussi été informées de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de son incidence sur l'ONUDC. L'Office s'est félicité de cette réforme dont l'objectif est de renforcer les synergies entre les organismes des Nations Unies qui se consacrent au développement, pour qu'ils puissent aider plus efficacement les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national. Cette réforme influencerait sur le fonctionnement de l'ONUDC, en particulier sur le nouveau système des coordonnateurs résidents et son financement, ainsi que sur la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, et sur le Plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement. L'Office s'employait à définir les pays prioritaires dans le cadre de son engagement futur, pour s'assurer que les domaines relevant de son mandat étaient pris en compte et intégrés. L'adaptation du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDC au nouveau contexte créé par la réforme nécessiterait un renforcement temporaire des capacités dans certains lieux clefs. Certaines délégations considéraient la réforme du système des Nations Unies pour le développement comme une possibilité d'améliorer l'efficacité et la coordination et ont indiqué que l'ONUDC avait besoin d'un modèle de fonctionnement pour rester compétitif et continuer à se concentrer sur les activités sur le terrain.

5. Des informations ont été fournies sur les mesures prises par l'ONUDC pour prévenir et combattre le harcèlement, l'exploitation et les violences sexuelles, conformément à la politique de tolérance zéro adoptée. L'ONUDC a également fourni des statistiques sur la représentation équilibrée des sexes et la répartition géographique au sein du personnel ainsi que sur les activités de communication mises en place dans le cadre des activités de recrutement externe. D'autres activités d'administration du personnel et de développement ont été menées, concernant notamment l'aménagement des modalités de travail, l'intégration de la problématique femmes-hommes à la formation du personnel et l'appui à des initiatives en faveur des femmes. Certaines délégations ont noté que, même si des progrès avaient été accomplis en ce qui concernait la représentation équilibrée des sexes, on ne pouvait pas en dire autant de la représentation géographique, et qu'il fallait diversifier l'origine géographique des candidats. Il a également été souligné que les exigences de représentation géographique et de représentation équilibrée des sexes ne devaient pas l'emporter sur la nécessité de recruter des candidats ayant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies.

6. À cette même réunion, le Secrétariat a fait le point sur les travaux du Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUDC, notamment sur le statut et la portée des évaluations déjà menées, en cours ou prévues, ainsi que sur les principales conclusions des évaluations. Les participants ont souligné l'importance de la fonction d'évaluation pour assurer l'application du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les travaux de l'Office. Des informations ont également été communiquées sur le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha dans les domaines de l'intégrité et la responsabilité des systèmes de justice pénale ; de la réadaptation et de la réinsertion sociale des détenus ; de la promotion d'une culture de la légalité chez les enfants et les jeunes ; et de l'intégration de la prévention de la criminalité, la justice pénale et les autres aspects de l'état de droit dans les systèmes éducatifs. Les participants ont noté les progrès considérables réalisés par le Programme mondial et la nécessité de garantir sa viabilité à long terme.

II. Questions d'organisation et d'administration

7. Sous la direction des coprésidents, le groupe de travail a tenu deux réunions informelles, le 11 juin et le 14 septembre 2018.

8. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment par l'intermédiaire d'une page Web accessible au public (<http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html>) et d'une page Web sécurisée destinée aux États Membres (<http://www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html>) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.
